

encore plus d'avantages

• une grande disponibilité

Bien que l'horizon de placement conseillé soit de minimum 8 ans, vous pouvez, à tout moment, effectuer **des retraits périodiques ou occasionnels**.

Vous pouvez prélever maximum 15% par an de la réserve constituée à la fin de l'année précédente (avec un maximum de 25.000 euros), **sans frais**.

Au delà, une indemnité de retrait, ainsi qu'une pénalité liée aux circonstances du marché, peuvent être appliquées.

• une formule souple

Savez-vous que vous pouvez déjà accéder à **crest30 duo à partir de 2.500 euros** ?

Des **versements complémentaires** sont possibles **dès 1.250 euros**.

Vous bénéficiez d'une garantie de capital sur la réserve constituée et d'un taux d'intérêt garanti de 0%.

Les versements sont soumis à une taxe de 1,1% et à un chargement d'entrée.

• autres atouts

Il n'y a **pas de précompte mobilier** sous certaines conditions. Si vous le souhaitez, votre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA vous expliquera volontiers comment planifier **vosre succession** de façon **avantageuse** grâce à **crest30 duo**.

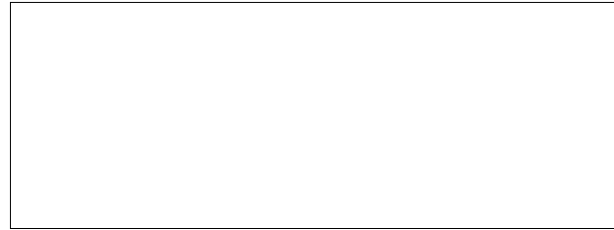
• PhoneLife: l'information financière ☎ 078 15 78 94

Avec *PhoneLife* tous les jours de la semaine, de 6 h à minuit, vous pouvez consulter la situation de votre **épargne** ou demander des retraits partiels.

intéressé ?

Vous trouverez plus d'informations concernant ce produit et les coûts qui y sont associés auprès de **vosre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA** ainsi que dans la « fiche info financière assurance vie **crest30 duo** » ci-jointe.

vosre courtier d'assurances ou agent bancaire AXA



En Belgique, le Groupe AXA vous propose un large éventail de produits bancaires et d'assurances qui offrent à vosre situation personnelle une solution adaptée.

auto

habitation

crédits

épargne

placements

services financiers

protection de l'entreprise

protection de la vie

www.axa.be

assurance épargne

je veux dynamiser
mon épargne /
**avec la certitude d'une
garantie de capital**



7.06.0717 - 0111 - E.R. - Mieke Debeerst, AXA Belgium sa, Boulevard du souverain 25 - 1170 Bruxelles

3%

rendement en 2010

crest30 duo

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social: boulevard du Souverain 25 B-1170 Bruxelles (Belgique) - Internet: www.axa.be - Tél.: 02 678 61 11 - Fax: 02 678 93 40 N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

réinventons /
l'assurance épargne 

réinventons /
l'assurance épargne 

profiter du potentiel de croissance du marché sans mettre votre capital en danger ?

Investir dans un marché en pleine croissance peut rapporter pas mal de bénéfice. Mais les marchés sont capricieux et cela peut parfois très mal tourner. C'est pourquoi vous préférez ne pas prendre de risques avec votre épargne. N'existe-t-il vraiment aucun moyen de miser sur le potentiel de croissance du marché, sans exposer votre capital aux risques du marché ?

AXA voit les choses autrement

et vous propose **crest30 duo**, une assurance épargne de la branche 21 d'AXA Belgium.

Avec **crest30 duo**, vous pouvez dynamiser votre épargne sans la mettre le moins du monde en danger. Vous pouvez ainsi profiter en partie de la croissance du marché. Et les rendements octroyés, tout comme votre capital, sont protégés à tout moment.

“ Avec mon épargne, je ne prends aucun risque et je peux tout de même tirer bénéfice de la croissance des marchés. ”



un rendement potentiel attrayant

Le rendement de votre épargne nette est exclusivement déterminé par une participation bénéficiaire qui dépend chaque année des performances du fonds cantonné spécialement créé pour **crest30 duo**.

En 2010, crest30 duo a offert un rendement de 3% sur base annuelle.

Même si ce résultat ne constitue pas une garantie pour les rendements futurs, il prouve la gestion professionnelle du fonds **crest30 duo**.

Le rendement 2010 sera soumis pour entérinement lors de la prochaine assemblée générale d'AXA Belgium.

rendement en 2010
3%

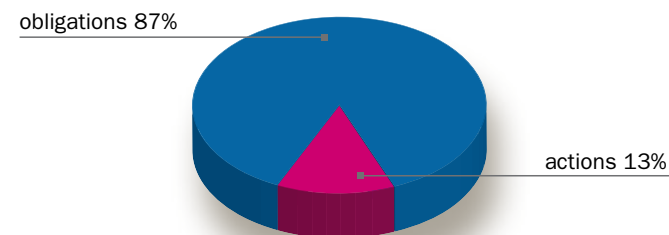
garantie de capital

gestion d'actions prudente

... sans oublier la sécurité

Crest30 duo vous offre une **garantie de capital**. Concrètement, cela signifie que votre épargne nette y compris les participations bénéficiaires attribuées, est **protégée**. Votre épargne est disponible selon les modalités décrites au verso.

Répartition des actifs au 31/12/2010



Le fonds **crest30 duo** se compose essentiellement d'obligations de la zone euro. La partie actions, qui ne pourra jamais dépasser 30%, peut avoir, à moyen terme, un impact positif sur le rendement de **crest30 duo**. De plus, la gestion des actions est effectuée avec la plus grande prudence.